

i-Agenda



The screenshot displays the i-Agenda software interface. At the top, there's a navigation bar with options like 'Nouvel', 'Semaine du 29 mai 2006 au 04 juin 2006', and 'Affichage'. Below this is a calendar grid showing appointments for the week of May 29 to June 4, 2006. The appointments are color-coded by day: red for Monday, yellow for Tuesday, green for Wednesday, and blue for Thursday. A specific appointment on Wednesday, May 31, at 08:45-09:15 is highlighted. To the right of the calendar, there's a list of appointments with details like 'RDV de signature', 'RDV de qualification', and 'RDV de présentation'. Below the calendar, there's a form for managing appointments. It includes fields for 'Du' (0630071516) and 'Vers' (026031406), a 'Correspondant' field (Pour MEDECIN Jean, le client fréquent), and an 'Action pour' dropdown menu (MEDECIN Jean). A message preview is shown: 'Accueil Cabinet de Jean MEDECIN, bonjour !'. The interface also features a sidebar with a list of appointments and a small icon of a doctor.

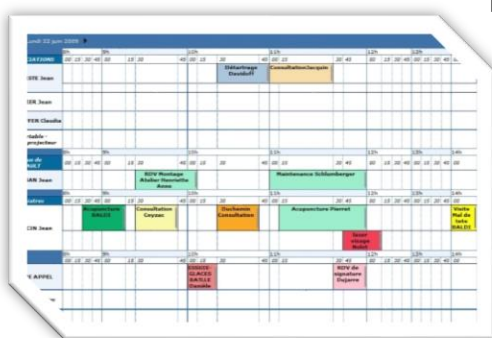
- . Accessible en tous lieux
- . Gestion des messages
- . Gestion documentaire

i-agenda

i-agenda est le logiciel métier du télésecrétariat. Basé sur un agenda partagé puissant, ergonomique et personnalisable il devient un outil à forte valeur ajoutée avec l'adjonction du Couplage Téléphonie Informatique (ou CTI). Historiquement destiné au télésecrétariat, i-agenda a su s'adapter à tout type d'activité allant du cabinet médical aux administrations, en passant par les centres hospitaliers et les garages automobiles. i-agenda propose un planning partagé accessible d'un simple appareil connecté à internet. i-agenda est disponible installé sur un serveur dans vos locaux ou tout simplement hébergé sur les serveurs Médiarom.



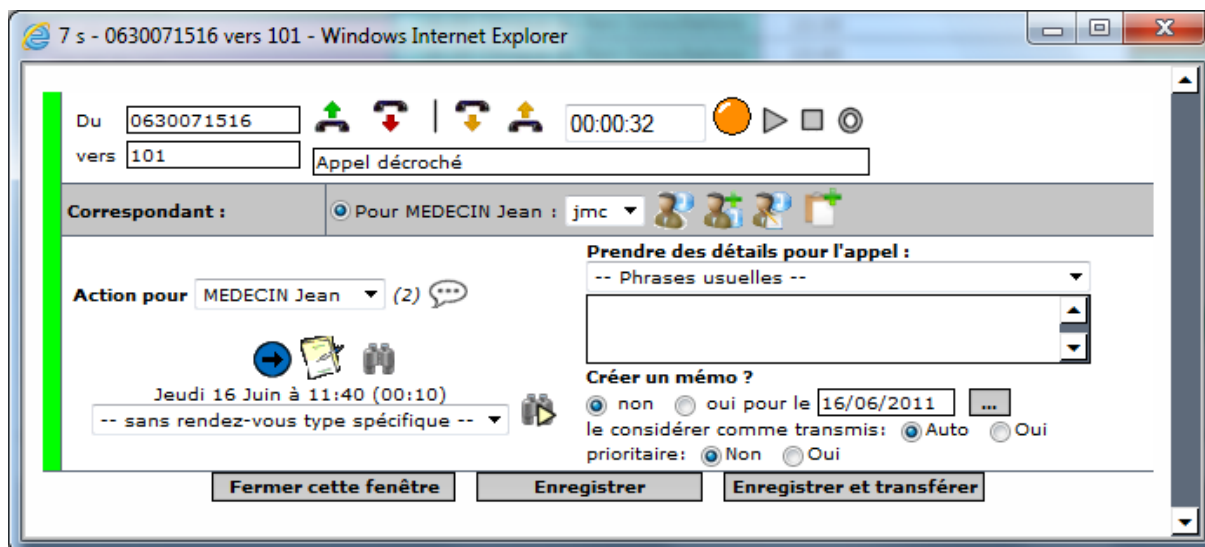
Le planning multi-utilisateur partagé



Idéal pour un cabinet médical, un salon de coiffure, un garage et bien évidemment un télésecrétariat, i-agenda vous propose une gestion poussée des droits, du partage de planning et des ressources. Sur une même page i-agenda vous présente les plannings des intervenants d'un cabinet et les salles réservables ou le planning des techniciens d'un centre de contrôle auto et les outils de mesure associés.

Vous pouvez ainsi très simplement déplacer un rendez-vous et les réservations de ressources liées d'un planning à un autre.

Le couplage téléphonie-informatique



Dès la prise d'appel, i-agenda démultiplie votre productivité grâce au couplage téléphonie-informatique. Avant même le décroché l'appelant est identifié, vous avez accès à l'historique de ses précédents appels et rendez-vous. Ainsi dans le cas d'un patient voulant un rendez-vous avec son médecin traitant, i-agenda vous proposera automatiquement la prochaine plage disponible sur le planning du praticien.

Le CTI permet également d'automatiser la facturation de vos services et l'automatisation des statistiques (par opérateur, par client...).

Avec le CTI vos opérateurs peuvent fixer un rendez-vous en moins de 17 secondes tout en ayant personnalisé l'appel. Assurez productivité et qualité de service.

Ergonomie avancée

À l'écoute de ses utilisateurs i-agenda offre une ergonomie facilitant le travail de vos opérateurs et l'usage de vos clients. Avec les délimiteurs vous pouvez adapter à la plage près le planning de vos clients et surtout en y liant un rendez-vous type, les paramètres préenregistrés sont automatiquement renseignés par i-agenda. Recherche rapide de fiches clients ou de plages disponibles, aide à la saisie de notes, vérification d'adresses postales, liste des mouvements, liste de tâches à effectuer, instructions... et encore bien d'autres fonctions permettant de rendre fluides les actions répétitives.

Accessibilité et mobilité



i-agenda est accessible à partir d'une simple connexion internet, ainsi vos clients munis de leurs identifiants peuvent accéder à leur agenda de leur lieu de travail, mais aussi de leur domicile ou de n'importe quel terminal connecté à internet (quelque soit le système d'exploitation) y compris un smartphone.

i-agenda existe même en version allégée pour rester fonctionnelle même sur les téléphones les plus anciens.

Combiné à un système d'alerte par SMS i-agenda conviendra donc également à une clientèle mobile.

Innovations et avantages concurrentiels

Médiarom est toujours en veille et propose sans cesse des nouveautés pour améliorer l'usage de i-agenda, mais également pour vous permettre en tant que télésecrétariat de proposer de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Partant du constat que les médecins, et les spécialistes en particulier, sont victimes d'un fort taux d'absentéismes de leurs patients nous avons mis au point une reconfirmation automatique des rendez-vous aux patients par mail et SMS. Ainsi le taux d'absentéisme baisse de 80%, il suffit de quelques consultations non-oubliées et l'investissement est rentabilisé pour le médecin.

Pour compléter ce service nous avons lancé la prise de rendez-vous en ligne, également étudié pour le secteur médical il permet à un patient de pouvoir prendre un rendez-vous 24/24h et 7/7j. En complément de la prise de rendez-vous par téléphone, elle permet à votre structure de proposer un service innovant qui séduira vos clients technophiles. Ce service permet une augmentation de plus de 4% du nombre de rendez-vous et permet à vos opératrices de pouvoir gérer plus d'agendas en même temps.



Chiffres clés

17 secondes pour une prise de rendez vous avec le CTI et les fonctions « rendez-vous type » et « délimiteurs » de i-agenda.

20 à 25% d'appels en moins avec la prise de rendez-vous par internet. Gérez plus d'agendas avec le même nombre d'opérateur.

4% de rendez-vous en plus avec la prise de rendez-vous par internet.

80% d'absentéisme en moins pour vos clients avec la reconfirmation des rendez-vous par SMS et Mail.

24/24h et 7/7j, étendez l'amplitude de vos services avec la prise de rendez-vous par internet.

Liste des fonctionnalités

Prise de RDV et ergonomie générale

- RDV types (avec couleur, durée et libellé)
- Gestion de l'amplitude des plages horaires types par agenda
- Gestion de l'amplitude des RDV personnalisables, soit 14 types de plages horaires par semaine
- Affichage des consignes du client du centre d'appel
- Gestion des clients fréquents des agendas et de leurs historiques.
- Recherche de plages disponibles et prochaine plage disponible
- Canevas (journées-type) de rendez-vous personnalisable par agenda à l'aide de délimiteurs (définition de plages horaires affectées à des tâches précises), possibilité de superposition des délimiteurs
- Insertion ponctuelles de nouvelles plages, fusion/division de plages
- Gestion des déplacements de RDV (à la prochaine plage disponible, En recherchant une plage horaire)
- Possibilité de prendre plusieurs RDV par plage horaire
- Personnalisation des RDV à la minute
- Deux types d'affichage : classique et médical
- Gestion de l'état de la transmission des rendez-vous (état de la transmission, recherches des rendez-vous non transmis ou non lu)

Gestion des patients

- Enrichissements des dossiers patients par champs paramétrables
- Vérification d'adresses
- Gestion des patients indésirables, traçabilité des annulations de RDV pour un patient

Gestion des droits

- Possibilité de partage (aucun/consultation/affectation/modification) entre agendas

Agenda de groupe

- Affichage, suivant les droits, de tous les agendas et ressources sur la même page
- Prise de RDV et recherche de disponibilités entre agendas/ressources

Fonctions collaboratives

- Ajout de pense-bête
- Gestion des instructions

Carnet d'adresses

- Carnet d'adresses par agenda consultable et partageable ou non avec le centre d'appel ou les autres agendas partagés

Interface medecin

- Interface web, identification par login et mot de passe
- Personnalisation par le propriétaire de l'agenda, des couleurs de l'agenda, de la taille des fenêtres
- "Papillons " (affichage d'information complémentaire par survol) Accessibilité à toutes les fonctionnalités de l'agenda (clients fréquents, historiques, RDV types...) à partir d'une connexion distante
- Possibilité de notifier des consignes aux autres utilisateurs, gestion de tâches personnelles
- Modifications de RDV par Glisser/déplacer, redimensionnement.. ergonomie Web 2.0

CTI (couplage téléphonie/informatique)

- CTI multifenêtres avec alarmes lumineuses de durées d'attente
- Récupération du numéro de téléphone de l'appelant
- Comptabilisation des appels entrants, transférés et sortants
- Gestion des transferts d'appel vers un ou plusieurs numéros, composition automatique du numéro
- Composition d'un appel sortant en cliquant sur un contact
- Facturation en lien avec le CTI

Prise de messages

- Assistance à la saisie par phrases types
- Proposition d'un client fréquent de l'agenda à associer au message

Affichage interactif des messages

- Alarme visuelle sur nouveaux messages
- Led indiquant le statut du message
- Possibilité de changer le statut directement depuis votre agenda

Reporting

- Reporting planifié (par fax et email)
- Reporting ponctuels par email
- Gestion des mouvements pour reporting oral
- Consultation des agendas sur internet, et Smartphones

Recherche

- Recherche indexée sur toutes les données de l'agenda

i-agenda mobile

- i-agenda sur smartphone Android et iPhone

Facturation (module pour centre d'appel/télésecrétariat)

- Modèles de facturation : barèmes de facturation (fixe/par tranche/au forfait) recopiations entre agendas
- Facturation en lien avec le CTI (incrémentation du nombre d'appels entrants/transférés/sortants), édition de la facture, facture détaillée
- Possibilité d'insérer des prestations libres supplémentaires à la facture

Géolocalisation d'adresse

- Intégration Google MAP (vérification d'adresses, itinéraire cabinet)

Synchronisation

- **i-agenda sync Outlook** : Synchronisation outlook (mémos, contacts, rendez-vous) - ne nécessite pas Exchange server
- **i-agenda mobile** sur Smartphone (Android, iphone, ipad)

Les synchronisations sont bidirectionnelles et concernent les contacts/patients, les rendez-vous et messages/mémos.

Vérification des adresses

- Permet de vérifier une adresse dont vous n'êtes pas sûr en choisissant parmi celles s'en approchant le plus

Confirmation des RDV par mail ou sms

- Les patients n'oublient plus leurs RDV même pris 3 mois à l'avance : i-agenda leur confirme automatiquement par mail ou sms, un ou quelques jours avant

Prise de rendez-vous par internet

- **Identification :**
les clients renseignent leur identifiant et leur mot de passe pour se connecter. La gestion des mots de passe est automatisée (génération, envoi par mail, impression)
- **Page d'accueil :**
Page d'accueil personnalisable par client ou par groupe de client.
- **Gestion :**
Choix des plages ouvertes à la prise de rendez-vous par internet, (option avant ou après identification), gestion des confirmations, annulations.

Appels sortants / campagnes d'appels

- Importation de contacts par fichier Excel / CSV
- Sélection des contacts à appeler par recherche multicritères pour constituer la campagne d'appels

- Appel par simple clic
- Gestion des actes par appel
- Report des tâches à faire dans une hotlist

Communication télésecrétariat

- Mémos internes au secrétariat
- Mémos du jour

Communication télésecrétariat

- Annonces par mémo pour toute la patientèle
- Popup de dialogues en temps réel secrétariat/Medecin

Gestion des listes d'attente

- Alarme lors d'une annulation de RDV et proposition d'une personne sur la liste d'attente, gérée par priorité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

APPLICATION ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE MEDIAROM

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout produit vendu ou à toute prestation de service fournie par Mediarom concernant le logiciel i-agenda et le matériel associé. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre Mediarom et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison. Les présentes s'appliquent également aux échanges selon les normes EDI, XML, FTP, et plus généralement à tout autre mode d'échange électronique présent et à venir

1. Objet

MEDIAROM propose un logiciel de gestion d'agenda, sur internet pour les produits i-agenda Fullweb et i-agenda Corporate, ainsi qu'un ensemble de services pour faciliter leur gestion. Le logiciel fonctionne sur un navigateur Internet. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MEDIAROM fournit au client le service I-AGENDA (version fullweb) et le logiciel i-agenda corporate, installé en local chez le client

2. Entrée en vigueur

Le contrat entre en vigueur à compter de la réception par MEDIAROM :

- ✍ de l'acceptation des conditions générales dûment signées par le client
- ✍ du mandat de prélèvement bancaire dûment rempli et signé par le client,
- ✍ d'un relevé d'identité bancaire

La prestation de service de MEDIAROM, telle que décrite ci-dessous, sera mise en œuvre au maximum dans les trente jours ouvrés suivant la réception de l'ensemble des documents et donc l'entrée en vigueur du contrat.

3. Durée

a) Pour i-agenda Fullweb

Le contrat de service est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date d'entrée en vigueur. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour une période égale, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, expédiée 2 mois au moins avant l'échéance.

4. Obligations du client

Sauvegarde des données locales de la version i-agenda corporate: Le client effectuera une sauvegarde régulière de ses données locales i - agenda, soit la base de données

Le client est tenu de prévenir immédiatement MEDIAROM par lettre recommandée, de tout changement de domicile et de coordonnées bancaires.

En cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, ou d'utilisation frauduleuse du service, le contrat sera de plein droit résilié, sans préjudice des dommages et intérêts que MEDIAROM pourrait réclamer au client, et des éventuelles poursuites qui pourraient être engagées contre lui.

5. Obligations de MEDIAROM

5.1. Sauvegarde des données serveurs

Les données des clients relatives à i-agenda sont sauvegardées par Mediarom une fois par 24 heures, archivage pendant 90 jours

5.2. Assistance téléphonique

L'assistance téléphonique pourra intervenir si le client rencontre une difficulté dans l'utilisation du logiciel I-AGENDA, et après avoir consulté l'aide du logiciel. L'assistance téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 9H à 18H30. MEDIAROM s'engage alors à assister le client à l'installation du matériel, à l'utilisation du logiciel, et le cas échéant, à remettre les éléments installés en local du logiciel i-agenda dans de bonnes conditions d'exploitation suite à un incident. MEDIAROM n'assurera pas l'assistance téléphonique pour les logiciels du client autres que ceux prévus au titre du contrat

5.3. Maintenance logicielle

MEDIAROM s'engage à effectuer les mises à jour (modifications, adaptations, évolutions...) s'imposant à la suite d'un changement dans l'environnement informatique et télécoms en vigueur. Le diagnostic et la maintenance corrective des anomalies signalées par le client ou détectées par MEDIAROM sont réalisés dans un premier temps par le biais d'un service d'assistance téléphonique. Le client bénéficie de ce

service dans les conditions et modalités précisées dans les conditions particulières. Il appartient au client de se reporter à la documentation du logiciel avant chaque appel téléphonique et de décrire de façon précise et exhaustive les symptômes du problème rencontré. Dans l'hypothèse où l'assistance téléphonique n'aura pas permis aux parties d'aboutir à la correction de l'anomalie dans les deux jours ouvrés à compter de la détection de celle-ci, MEDIAROM procédera à la remise en état du logiciel par téléchargement, MEDIAROM sera à l'écoute des demandes et suggestions des clients mais décidera seule de l'opportunité d'éventuelles modifications, de leur contenu ou encore des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Mediarom interviendra de sa propre initiative lorsque cela s'avèrera nécessaire, soit en raison de la détection d'une anomalie, soit en cas de modification de l'environnement légal, réglementaire ou informatique. MEDIAROM s'engage également à informer le client de toute évolution du logiciel qui en modifierait les fonctionnalités ou l'ergonomie générale. Le client sera tenu d'accepter toute révision de logiciel proposée par MEDIAROM, sachant que seule la dernière version sera maintenue.

5.4. Services Internet

MEDIAROM met à disposition du client un service Internet pour i-agenda fullweb. MEDIAROM accorde au client un droit limité, non transférable et non exclusif de bénéficier d'un accès informatique au service. Le droit accordé ne peut faire l'objet d'une sous licence, d'une cession ou d'un transfert par le client de quelque manière que ce soit. Un code d'accès est fourni initialement par MEDIAROM. Le client est responsable de la confidentialité du code d'accès. MEDIAROM décline toute responsabilité quant à l'utilisation des codes d'accès et des données par le client. MEDIAROM se réserve le droit de modifier ou d'adapter le service Internet.

5.5 Maintenance du serveur fourni au client

MEDIAROM procédera à un diagnostic à distance pour déterminer l'origine de la panne et décidera seule de la procédure d'intervention à appliquer. Les dommages dus aux chocs ou vandalisme, incendies, dégâts des eaux, surtensions du réseau téléphonique ou électrique sont exclus.

6. Confidentialité

Les données contenues dans les agendas sont strictement couvertes par le secret professionnel. Conformément à l'article 29 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, MEDIAROM s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. MEDIAROM s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et par ses sous-traitants.

7. Responsabilité

La responsabilité de MEDIAROM sera limitée à une utilisation normale du logiciel et des services. La responsabilité de MEDIAROM ne peut être engagée dans les cas suivants :

- ✍ panne provoquée par l'intervention d'un tiers sur le logiciel,
- ✍ implantation sur le PC ou serveur du client d'autres logiciels ou systèmes d'exploitation non compatibles avec le logiciel,
- ✍ panne du PC ou serveur chez le client, excepté dans les cas prévus dans les conditions générales de vente du matériel,
- ✍ dysfonctionnement du réseau téléphonique, incompatibilité du standard téléphonique,
- ✍ non respect des obligations du client.

MEDIAROM ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour cause des éléments qu'elle ne saurait maîtriser, tel que des problèmes d'accès au réseau, du fait notamment des opérateurs de télécommunication, ou du fait des éléments matériels et/ou logiciels utilisés par le client non fournis par MEDIAROM ou en cas d'usage impropre du service offert par MEDIAROM par le client ou de non-respect des prescriptions techniques. En cas de prononcé d'une condamnation à l'encontre de MEDIAROM, et ce à quel que titre que ce soit, le montant cumulé des dommages et intérêts auxquels la société MEDIAROM pourrait être condamnée est expressément limité aux sommes effectivement perçues par celle-ci au titre des prestations de services pour lesquelles sa responsabilité a été retenue. En aucun cas, MEDIAROM n'est responsable des préjudices tels que préjudice financier, préjudice commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques subis par le client qui pourraient résulter de l'inexécution des conditions générales,

lesquels préjudice sont de convention expresse, réputés avoir le caractère de préjudice indirect. Toute action dirigée contre l'abonné par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation par Mediarom.

8. Force majeure

Les cas de force majeure suspendront l'exécution du présent contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois mois, le présent contrat sera résilié automatiquement. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits outre ceux habituellement considérés par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lockout, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modification légale ou réglementaire des formes de commercialisation.

9. Prix

Les prix des services sont définis dans le devis transmis au client, Ces prix sont susceptibles d'évoluer. Auquel cas MEDIAROM s'engage à en informer, préalablement le client. Les sommes dues par le client comprennent :

a) Pour i-agenda Fullweb

≪ Une redevance pour le ou les services I-AGENDA, perçue d'avance pour le mois suivant,

b) Pour i-agenda Corporate Achat

≪ Un règlement pour l'achat de la licence I-AGENDA et des services I-AGENDA et une redevance pour la maintenance perçue d'avance pour l'année suivante.

d) Quelque soit la version

≪ Le cas échéant, le prix des matériels et accessoires commandés par le client.

10. Modalités de paiement

Pour les versions Fullweb et Corporate Location les factures sont payables par prélèvement automatique à 10 Jours suivant la date de facturation. Pour la version Corporate les modalités de paiement sont précisées dans les conditions établies par devis. Dans tout les cas, le client seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent contrat de services. En cas de défaut de paiement à date d'échéance, Mediarom se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier immédiatement, de plein droit, sans indemnité, et sans formalités judiciaires, tout abonnement au service

11. Cession du contrat

Le présent contrat ne peut faire l'objet, à titre principal ou accessoire, d'aucune location, cession ou transmission à titre gratuit ou onéreux, par le client, sauf accord préalable et écrit de MEDIAROM. Mediarom se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des obligations nées du présent contrat.

12. Résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié unilatéralement en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant à l'autre partie le manquement en cause. L'autre partie pourra faire valoir la résiliation de plein droit du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu du présent contrat. En cas de résiliation, les sommes dues par l'abonné sont exigibles immédiatement. En cas de résiliation anticipée du fait de l'abonné, les sommes dues comprennent également les redevances restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat.

Date :

Signature :

Cachet Société :

Le Client

13. Licence d'utilisation du logiciel i-agenda

MEDIAROM est propriétaire des droits d'auteur des logiciels I-AGENDA, i-agendasync outlook, i-agendasync helldoc, i-agenda mobile, CTI i-agenda, au sens des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. MEDIAROM met à disposition du client à titre personnel, le logiciel en vue de la réalisation des prestations de services aux conditions ci-après relatées. Le client s'engage à respecter les conditions normales d'utilisation du logiciel à appliquer strictement les instructions données par MEDIAROM, et à respecter les présentes dispositions. Le logiciel doit être utilisé conformément aux stipulations des présentes conditions générales, ainsi qu'aux prescriptions et consignes de sécurité d'utilisation de bons fonctionnements contenues dans la documentation remise au client, conformément à sa destination, pour les seuls besoins propres du client sur PC ou serveur informatique désigné compatible. Le droit d'utilisation du logiciel est accordé pour la version du logiciel disponible à la date d'entrée en vigueur du présent contrat, ainsi que pour toutes les mises à jour et nouvelles versions qui seront installées. Toute utilisation non expressément autorisée par MEDIAROM au titre des présentes est illicite conformément à l'article LA 22-6 du Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, il est notamment interdit au client de procéder à :

≪ toute reproduction par quelque moyen que ce soit du logiciel et de la documentation

≪ toute représentation, diffusion, ou commercialisation du logiciel, que ce soit à titre onéreux ou gratuit

≪ toute forme d'utilisation du logiciel de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un logiciel similaire équivalent ou de substitution

≪ toute mise à disposition directe ou indirecte du logiciel au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession, prêt

≪ l'adaptation, la modification, l'arrangement du logiciel pour quelque raison que ce soit, notamment en vue de la création d'un logiciel dérivé ou entièrement nouveau

≪ toute transcription directe ou indirecte, ou traduction dans d'autres langages du logiciel ainsi que sa modification même partielle et, vue notamment d'une utilisation sur tout autre matériel que celui décrit aux conditions particulières

≪ toute utilisation pour un traitement non autorisé par MEDIAROM,

≪ Conformément aux dispositions de l'article 122.6-1 du Code de la propriété intellectuelle, le client pourra obtenir de MEDIAROM les informations nécessaires à l'interopérabilité du logiciel avec d'autres logiciels créés de façon indépendante.

D'une manière générale, le client est seul responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter d'une telle interopérabilité.

14. Autres prestations

Les prestations qui ne sont pas expressément prévues dans le contrat et devis initial pourront être assurées par MEDIAROM à titre de prestations supplémentaires et facturées en sus en appliquant le tarif en vigueur

15 . Attribution de compétence et droit applicable

Il est donné attribution de juridiction aux Tribunaux compétents de Reims pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, avec application de la loi française. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de la société Mediarom ci-dessus reproduite

Date :

Signature :

Cachet Société :

Mediarom